

COMMUNE DE FAMARS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23/043

Séance du : mardi 3 octobre 2023

<u>Présents</u>: Véronique DUPIRE, Joël BRUNET, Hervé MAILLARD, Annie WUILMOT, Jean-Baptiste PAMART, Michèle PREVOT, Marie-Christine VAN GULCK, Leïla CHAVALLE, Pascal DE SAINT VAAST, Valérie LORETTE, Anne-Gaëlle OBJOIE, David BOUSSEMART, Anne-Sophie DUPIRE-JOLY.

Absents:

<u>Excusés</u>: Ghislaine LECOT, Philippe QUIEVREUX, Jacques MOREL, Patricia TALBERT, Aurélie FROMONT.

<u>Procuration</u>: Christian DEDISE (procuration à Jean-Baptiste PAMART), Philippe PEPIN (procuration à Marie-Christine VAN GULCK), Laëtitia DELPORTE (procuration à Valérie LORETTE), Sylvain DELCOURT (procuration à Anne-Sophie DUPIRE-JOLY), Jean CAILLIERET (procuration à Véronique DUPIRE).

Le conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2023, s'est assemblé à la salle du Conseil Municipal de Famars, sous la Présidence de Madame Véronique DUPIRE, Maire de Famars.

Membres en exercice : 23 Votants : 18

Présents : 13 Procurations : 5

OBJET: TRANSFERTS DE CREDITS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits en investissement pour permettre le paiement de nouvelles dépenses.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les transferts de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération 101 : SALLE DES FETES Article 231 : - 35 000 €

Opération 132 : AMELIORATION SECURITE ROUTIERE

Article 2152 : - 4 000 €

Opération 150 : TERRAIN D'ENTRAINEMENT

Article 2131 : + 30 000 € Article 21538 : + 9 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au transfert de crédits, selon la proposition de Madame le Maire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire, Véronique DUPIRE